

Dépôt : M. Franz Fayot  
17.12.2025

***Résolution***

*La Chambre des Députés,*

- *vu le rapport du réviseur des comptes de la Cour des comptes qui estime que « les comptes annuels [...] présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la Cour au 31 décembre 2024 ainsi que les résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat et aux principes comptables applicables à la Cour tels que définis par le Collège de la Cour et tels que détaillés en note 2 des comptes annuels » ;*
- *vu l'accord de la Commission de l'Exécution budgétaire avec le rapport du réviseur des comptes marqué suite à l'analyse des comptes en question lors de sa réunion du 8 décembre 2025 ;*

***approuve***

*les comptes de l'exercice 2024 de la Cour des comptes.*



***Franz Fayot***